

MOTION

À l'occasion du rendez-vous salarial ce jeudi 17 mars, vous avez annoncé le dégel de la valeur du point d'indice.

Cette annonce importante marque la fin d'une période inédite de près de 6 ans de gel de la valeur du point. Cette rupture est à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales. Avec les personnels, la CGT s'en félicite.

Cela étant dit, si on la rapporte aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée – 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017– est d'un niveau notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation.

Les agents de la Fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité. Un service public efficace, au service d'une population en augmentation constante, implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents.

Les déroulements de carrières des agents de la Fonction publique ayant connu un net ralentissement, il est infondé et malhonnête d'affirmer qu'ils ont bénéficié d'augmentations significatives du pouvoir d'achat pendant la période du gel du point d'indice.

Pour la CGT, une augmentation significative du point d'indice, cumulée à un rattrapage des pertes accumulées, restent les revendications fondamentales après ces presque 6 années blanches.

Avec les agents de notre collectivité et notre syndicat nous exigeons la légitime augmentation du point d'indice et le rattrapage des pertes antérieures, la fin de toutes les primes au mérite, une hausse significative des pensions et une vraie refonte des grilles indiciaires permettant à toutes et tous de pouvoir bénéficier d'un véritable déroulement de carrière.

Ils exigent également les emplois publics et les moyens d'exercice des missions à la hauteur des besoins des Services publics

Nous l'exigeons maintenant !

C'est une question de justice sociale et d'efficacité économique.